



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Objet: Rapport de la commission nommée pour le préavis 54/20

Roche, le 24 janvier 2020

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis no 54/20 relatif à la demande de crédit de fr. 20'805.- - pour la réparation et la modernisation du chauffage de la salle des Salines et de l'éclairage de l'Espace Livres.

		Séances					Emoluments	Signatures
		22.01	.	.	.	.		
Rapporteur :	Sandra Heiniger	X						
Membres :	Sébastien Germanier	X						
	Frédéric Ruchet	X						

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée pour le préavis 54/20 relatif à la demande de crédit de fr. 20'805.- - pour la réparation et la modernisation du chauffage de la salle des Salines et de l'éclairage de l'Espace Livres s'est réunie le 22 janvier 2020 en présence de Monsieur Rémy Roulet, que nous remercions pour ses explications.

Nous nous sommes rendus dans les locaux de l'Espace Livres et avons été agréablement surpris par le travail effectué par les employés communaux ainsi que les dames qui oeuvrent quelques heures par semaine afin de permettre à des personnes de passer un moment de lecture ou simplement un moment convivial de temps à autre.

Nous avons effectivement constaté que l'éclairage était vraiment obsolète dans une partie des locaux et qu'il ne se prête pas du tout à la lecture. Monsieur Roulet nous explique avoir discuté avec l'entreprise « Electrovit » qui lui a proposé des rampes de néons, mais rien n'est encore défini. La commission a demandé d'étudier la possibilité de mettre un éclairage plus ciblé et éventuellement de pouvoir n'allumer qu'une partie de la salle.

Quant au tableau électrique, il devrait simplement être modifié et non remplacé, car ce dernier est encore tout à fait opérationnel et aux normes actuelles.

Il est évident qu'il manque quelques prises de parts et d'autres dans la salle, pour éviter d'avoir des rallonges qui la traversent.

Lors de ces travaux électriques, le contrôle ainsi que le remplacement des prises de la salle de

rythmique seront également effectués.

La commission s'est rendue ensuite sous l'ancienne scène, où se trouve le chauffage, afin de comprendre les travaux à effectuer. Monsieur Roulet nous a montré la pièce à remplacer (la régulation du monobloc de pulsion) et nous a expliqué qu'il s'agissait d'un problème de ventilation et non de chauffage. En effet, la vanne de régulation est en panne et il est nécessaire de la remplacer car elle ne donne plus assez de puissance pour chauffer la salle correctement, pour le moment nous ne pouvons que la tempérer.

L'entreprise « Roos » qui devrait effectuer les travaux donne une garantie de 2 ans sur les pièces. La commission propose de demander un suivi annuel par l'entreprise afin de garantir le bon fonctionnement de toute l'installation, surtout que nous avons constaté que le dernier contrôle des filtres de la ventilation avait été fait en janvier 2017.

Le coût total de ces travaux devrait être inférieur à la demande car les deux tableaux électriques proposés dans ce préavis, ne seront que modifiés et non remplacés.

La commission est bien entendu favorable à la demande de crédit afin d'effectuer ces travaux car les locaux sont encore bien utilisés par les écoles et des habitants du village.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis no 54/20, relatif à la demande de crédit pour la réparation la modernisation du chauffage de la salle des Salines et de l'éclairage de l'Espace Livres ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réparation et de modernisation du chauffage de la salle des Salines et de l'éclairage de l'Espace Livres.
  2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de fr. 20'805.- - (HT)
  3. De financer ces travaux par la trésorerie courante.
  4. D'amortir la valeur totale des travaux en une fois en 2021 par un prélèvement aux fonds de réserve « Domaine et Bâtiments »

Ont signé : Sandra Heiniger

Sébastien Germanier

Frédéric Ruchet

